

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

**Délibération**  
n° 2015.10.354

**Etablissement Public  
Foncier Poitou-  
Charentes :**  
approbation de la  
convention projet  
"PETUREAU" à  
Soyaux

**LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

**Secrétaire de séance :** Stéphane CHAPEAU

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Ont donné pouvoir :**

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Annette FEUILLADE-MASSON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

**Excusé(s) :**

**Absent(s) :**

Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 OCTOBRE 2015**

**DELIBERATION  
N° 2015.10.354**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER POITOU-CHARENTES : APPROBATION DE LA  
CONVENTION PROJET "PETUREAU" A SOYAUX**

Depuis le 20 février 2014, GrandAngoulême s'est doté d'un nouveau programme local de l'habitat (PLH) couvrant la période 2014-2020. Dans ce cadre, l'EPF Poitou-Charentes et la communauté d'agglomération de GrandAngoulême se sont associés en élaborant une convention-cadre « HABITAT » couvrant la période de mise en œuvre du PLH.

La convention-cadre « HABITAT » se décline en conventions opérationnelles « conventions-projets » dédiées chacune à un projet en particulier. L'objet des conventions-projets est de conduire une politique foncière active, à moyen ou long terme, pour permettre la mise en œuvre des projets communautaires ou communaux. Ainsi, chaque convention-projet liera le maître d'ouvrage (agglomération ou commune(s) concernée(s)), GrandAngoulême et l'EPF.

La commune sollicite l'intervention de l'EPF pour la définition et l'application d'une stratégie foncière au service de ces objectifs. A ce titre, la commune de Soyaux et l'EPF ont identifié une vaste dent creuse d'une emprise d'environ quatre hectares localisée entre les avenues Charles de Gaulle et du Pétureau, au cœur même de l'agglomération. Ce secteur stratégique a été identifié par la commune de Soyaux dans son plan local d'urbanisme à travers une orientation d'aménagement. La collectivité souhaiterait développer sur ce site une opération mixte à dominante habitat.

Ce site est complètement enclavé au cœur d'un espace ouvrant à la fois sur l'avenue du Général de Gaulle, le chemin de Frégeneuil et l'avenue du Pétureau. Il s'inscrit dans un environnement bâti hétérogène entre des habitations anciennes et des constructions contemporaines. Des voiries nouvelles ainsi que des connexions devront être envisagées sur ce secteur afin de le desservir et de le relier aux quartiers environnants et au reste de la ville de manière générale.

Dans la mesure où ce projet correspond intégralement aux objectifs du PLH 2014-2020 et entre dans le champ des actions prévues par la convention-cadre « HABITAT » liant GrandAngoulême et l'EPF, il est donc éligible à l'intervention de l'EPF.

La convention-projet a pour objet de :

- ◆ définir les objectifs partagés par GrandAngoulême, la commune et l'EPF ;
- ◆ définir les engagements et obligations que prennent GrandAngoulême, la commune et l'EPF dans la mise en œuvre d'un dispositif (études, acquisition, gestion, cession...) visant à faciliter la maîtrise foncière de l'emprise nécessaire à la réalisation de l'opération de requalification du « Pétureau » à Soyaux ;
- ◆ préciser les modalités techniques et financières d'interventions de l'EPF, GrandAngoulême et de la commune, et notamment les conditions financières dans lesquelles les biens immobiliers acquis par l'EPF seront revendus à la commune et/ou aux opérateurs désignés par celle-ci.

Le montant de l'engagement financier de l'EPF au titre de la convention à Soyaux est plafonné à 600 000 € HT. Il comprend la participation de l'EPF aux études et à l'ensemble des dépenses liées à la maîtrise foncière, à la remise en état, à la mise en sécurité et à la gestion des biens acquis dans le cadre de la convention-projet.

Conformément à sa politique et aux objectifs présentés dans la convention-projet, GrandAngoulême s'engage à apporter un financement au développement du logement public ainsi qu'à l'accession sociale à la propriété selon les modalités en vigueur au moment de la demande de financement.

La durée contractuelle d'exécution de la convention est fixée à 5 ans, éventuellement prorogée par avenants dans la limite de 3 ans supplémentaires maximum à compter de la date de signature de la présente convention.

Dans la mesure où cette convention opérationnelle découle de la convention-cadre « HABITAT », liant GrandAngoulême et l'EPF, et que ce projet correspond aux orientations de celle-ci ainsi qu'aux objectifs du PLH 2014-2020,

Vu la délibération n°207 du 26 juin 2014 validant la convention-cadre « HABITAT » n° CC 16-14-002 et les orientations de GrandAngoulême en matière d'interventions foncières de l'EPF sur le territoire communautaire,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 23 septembre 2015,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la convention opérationnelle « Pétureau » liant l'EPF, la commune de Soyaux et GrandAngoulême, déclinaison de la convention-cadre « HABITAT » n° CC 16-14-002 liant l'EPF à GrandAngoulême ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à la signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>26 octobre 2015</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>26 octobre 2015</b>